

N° Client : 6119445
N° TVA : FR62750055071

REXEL FIGEAC
4601
394 AVENUE CLAUDE HUET
ZONE INDUSTRIELLE LAFARRAYRIE
46100 FIGEAC
Tél. : 05.65.50.33.00 Fax. : 05.65.34.10.20

C

0464

LA POSTE

SD : 865002319695770

472908 48263 10801
Y82 1/ 2 36



FM2I
394 AVENUE CLAUDE HUET
ZONE INDUSTRIELLE LAFARRAYRIE
46100 FIGEAC
FRANCE

FM2I
LA PIERRE LEVEE
46100 FIGEAC

Echéance : 31/08/2025
Règlement : Lettre de change relevé directe.

N° Ligne	Référence Désignation	Prix Unitaire H.T.	Remise en %	Prix Net Unitaire H.T.	Qté	Unité	Prix Total H.T.	Code TVA
Notre BL n° CL-4601-959437414-01 expédié le 17/07/2025								
Agence: REXEL FIGEAC								
0010	LEG027775	216,56987	37,96	134,35427	1	U	134,35	2
	PR17 MOTEUR INV 1V BOITIER M							
	Produit non repris sauf accord avec abattement							
Sous Total HT BL n° CL-4601-959437414-01							134,35	

Code T.V.A.	Total H.T. Hors D.E.E.E.	Total H.T. D.E.E.E.	Total H.T.	P.F.A.	NET H.T.	Taux T.V.A. %	Total T.V.A.	NET H.T.	
2	134,35	0,00	134,35	9,90	0,00	144,25	20,00	28,85	144,25 €
									Total T.V.A. 28,85 €
									Net T.T.C. 173,10 €

L'éco-participation correspond au coût d'élimination des déchets et des équipements électriques et électroniques qui vous est répercuté conformément aux dispositions du décret n° 2005-829 et de l'article L 541-10-2 du Code de l'Environnement.

Merci d'adresser votre règlement et le coupon détachable à l'adresse ci-dessous

Centre de traitement des paiements BNP PARIBAS PARIS (BNPAFRPPPLZ)
REXEL France /SUD EST RIB 30004 00588 00010007392 64
CENTRE DES PAIEMENTS N° code IBAN FR76 3000 4005 8800 0100 0739 264
TSA 91114
69626 VILLEURBANNE CEDEX
Tél. Service client : FAX : 0476264761 / fontaine-compta-client@rexel.fr

Escompte pour paiement anticipé : néant par rapport aux conditions générales de vente.

Extrait des conditions générales de vente. Les factures de la Société REXEL France sont payables au comptant sans escompte. L'absence de paiement total ou partiel à l'échéance rendra toute somme due par le Client immédiatement exigible, sans appel préalable. Elle entraînera notamment le paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros par facture impayée, ce montant étant susceptible d'être augmenté si la Société justifie que les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire, l'application d'une clause pénale égale à 15 % du montant total facturé et non payé par le Client ainsi que des pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt pratiqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix points de pourcentage. Le taux d'intérêt à appliquer étant, pour le premier semestre de l'année, celui en vigueur au 1er janvier de l'année concernée et, pour le second semestre, celui en vigueur au 1er juillet de l'année concernée. Ces pénalités sont applicables à compter du lendemain de la date d'échéance de la facture et jusqu'au complet paiement des sommes dues. Conformément à la loi n°80-225 du 12 mai 1980, les biens vendus demeurent la propriété de la Société REXEL France jusqu'au paiement intégral et effectif du prix facturé et de ses accessoires. La livraison s'entendait de la remise matérielle des marchandises.

REXEL France - 13 Boulevard du Fort de Vaux - CS 60002 - 75838 PARIS Cedex 17
SAS au capital de 41 940 672 euros - N° Siren : 309 304 616 - RCS Paris
Code NAF 4669 A - Numéro de TVA Intra-communautaire : FR 26 309 304 616

Date de Facture	31/07/2025
N° Client	6119445
N° de Facture	995059759
Montant T.T.C.	173,10 €
Date d'échéance	31/08/2025
Mode de règlement	Lettre de change relevé directe

